A propos de l’inondation de la ville de Noirmoutier du 9 octobre 2024

Un épisode pluvieux exceptionnel a fait prendre conscience qu’au risque de submersion marine s’ajoute le risque d’inondation d’origine pluviale sur l’île

Un épisode pluvieux exceptionnel a entrainé l’inondation de nombreuses rues de la ville et de sa périphérie.

Malgré le propos rassurant de la municipalité en fin de journée annonçant la décrue et qu’aucune maison n’avait été inondée, on apprend, par la suite que de nombreux habitants ont vu l’eau pénétrer dans leur maison. D’ailleurs, un numéro de téléphone est proposé en cas de nécessité d’hébergement d’urgence, à 20 h le soir.

Depuis longtemps, certains quartiers voient leurs rues inondées en cas de pluie abondante

Mais c’est la première fois que les rues du centre-ville ont été impraticables et les maisons voisines inondées.

On en déduit que le réseau d’eau pluviale est sous dimensionné pour des précipitations exceptionnelles qui malheureusement vont à coup sûr se reproduire.

L’extension urbaine, l’artificialisation des sols, le remplacement des fossés par des buses pour installer des trottoirs, le comblement de cesfossés par le ravinement des terres agricoles laissées sans végétation après labourage, le non-respect ou l’impossibilité de respecter la règle du maintien des eaux pluviales à la parcelle, ont contribué à cette inondation.

A noter aussi que la destruction des haies et l’orientation des sillons de culture en direction des chemins ont favorisé l’érosion des terres arables.

Les horaires de marée et le faible coefficient de marée ce 9 octobre n’ont pas contribué à aggraver la situation.

En dehors des conséquences matérielles d’une inondation de maison, il est à craindre que la valeur des maisons inondées s’effondre et que l’image de marque de l’immobilier de l’île ne soit altérée, d’autant plus que cet évènement se reproduira à l’évidence.

C’est une raison de plus, à côté du risque de submersion marine concrétisé par le nouveau plan de prévention des risques littoraux (PPRL) en cours de révision, pour remettre en question fortement les autorisations d’urbanisations délivrées jusqu’à présent de façon non responsable face aux risques naturels auxquels l’île est exposée.

Espérons que l’engagement du président de la communauté de communes à reprendre l’entretien des fossés, qui semble avoir été insuffisant, va permettre d’éviter une nouvelle inondation de la ville de Noirmoutier.

Sinon, il faut s’inquiéter d’avoir, dans l’avenir, à financer la mise à niveau du réseau d’eau pluvial en sus du financement du plan d’action de prévention des inondations (PAPI 2) marines.

Enfin, n’oublions par que le maire de Noirmoutier a demandé une reconnaissance de catastrophe naturelle pour sa ville afin de permettre la prise en charge par les assurances des frais liés aux dégâts dans les maisons inondées.